



Initiative sur la cyberinfrastructure

Premier défi

Deuxième concours

Instructions pour préparer une proposition

Juillet 2017

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 – INTRODUCTION	3
Système de gestion des contributions de la FCI	3
Échéance.....	3
CHAPITRE 2 – DIRECTIVES RELATIVES AUX PIÈCES JOINTES	4
Formulaires électroniques.....	4
Format des pièces jointes	4
Taille et marges du papier	4
Police de caractères et interligne	4
Pagination	4
En-têtes et pieds de page.....	4
Format et taille des fichiers.....	5
CHAPITRE 3 – STRUCTURE DE LA PROPOSITION	6
Description du projet	6
Information sur le projet.....	6
Sommaire en langage clair	6
Sommaire du projet.....	6
Experts scientifiques.....	7
Experts techniques	7
Critères d'évaluation	8
Établissements partenaires.....	12
Évaluateurs suggérés.....	12
Renseignements financiers.....	12
Coûts des articles individuels	13
Plans de construction ou de rénovation (si nécessaire).....	13
Contributions des partenaires admissibles.....	13
Utilisation de l'infrastructure.....	14
Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance	14
CHAPITRE 4 – PROCESSUS DE SOUMISSION.....	15
Soumission d'une proposition	15
Collaboration avec les provinces	15
ANNEXE 1 – LETTRE TYPE – LETTRE DE PRÉSENTATION	16

CHAPITRE 1 – Introduction

Ces instructions sont destinées aux chercheurs et au personnel administratif de recherche des établissements qui veulent préparer et soumettre une proposition au deuxième Concours de l'Initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi. Pour en savoir plus sur cette initiative, et notamment pour accéder à l'invitation à soumettre des propositions, consultez le site de l'[Initiative sur la cyberinfrastructure](#),

Système de gestion des contributions de la FCI

Les chercheurs et le personnel administratif utiliseront le [Système de gestion des contributions de la FCI](#) pour préparer, partager et soumettre des propositions à ce concours. Si vous avez besoin de vous familiariser avec les fondements de ce système, veuillez consulter les guides d'utilisation destinés aux chercheurs, aux évaluateurs et au personnel administratif des établissements qui se trouvent sur notre [site Web](#).

Échéance

Les établissements souhaitant participer au deuxième concours de l'Initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi doivent d'abord avoir soumis un avis d'intention à la FCI et avoir été invités à soumettre une proposition. Les propositions doivent être soumises à la FCI d'ici le 13 octobre 2017.

CHAPITRE 2 – Directives relatives aux pièces jointes

Il importe que tous les avis d'intention et les propositions soumis soient conformes aux présentes directives et à celles des formulaires d'avis d'intention électroniques du Système de gestion des contributions de la FCI. Nous conseillons vivement aux chercheurs et au personnel administratif de recherche des établissements de réviser ceux-ci afin de s'assurer que les propositions soient conformes aux instructions de préparation précisées dans le présent guide.

Formulaires électroniques

Le personnel administratif de l'établissement et les chercheurs utiliseront le Système de gestion des contributions de la FCI pour préparer, partager et soumettre des propositions.

Format des pièces jointes

Comme de nombreux évaluateurs examineront les copies électroniques des propositions, les pièces jointes doivent être claires et facilement lisibles. La lisibilité est d'une importance capitale. Lorsque les pièces jointes ne sont pas conformes aux présentes directives, la FCI pourrait les retourner aux fins de corrections.

Taille et marges du papier

La mise en page des pièces jointes doit suivre les instructions suivantes :

- Format (21 cm x 27 cm ou 8,5 x 11 po)
- Orientation portrait, colonne simple
- Marge d'au moins 2,5 cm (1 pouce) tout autour de la page. L'en-tête et le pied de page peuvent être à même ces marges.

Police de caractères et interligne

Il est essentiel de se conformer aux exigences sur la police de caractères, l'interligne et la couleur du texte pour garantir la lisibilité et l'équité. Le contenu des pièces jointes doit se conformer aux exigences minimales suivantes :

- Police de caractères : Au moins 12 points. Il est possible d'utiliser une grosseur de caractères plus petite dans les figures, les graphiques et les tableaux si le contenu demeure lisible à 100 pour cent. Il est important de confirmer que le document PDF final se conforme aux exigences sur la police de caractères.
- Interligne : Au moins six lignes par pouce vertical.
- Couleur du texte : Même s'il ne s'agit pas d'une exigence, il est recommandé d'utiliser le noir ou une autre couleur à fort contraste aux fins d'impression et de lisibilité de contenu destiné à un large public.

Pagination

Ne pas inclure la pagination dans les pièces jointes. Dans le Système de gestion des contributions de la FCI, les propositions soumises à la FCI seront paginées automatiquement.

En-têtes et pieds de page

- En-tête : Indiquez sur chaque page le nom de l'établissement administrateur en haut à gauche, le titre de la section dans le milieu et le numéro du projet en haut à droite.
- Pied de page : N'écrivez aucune information à droite, au bas de la page. Cet espace est réservé à la pagination.

Format et taille des fichiers

- Seuls les fichiers PDF peuvent être téléchargés. Les documents ne doivent être ni cryptés ni protégés par un mot de passe.
- La taille du fichier ne doit pas excéder 20 mégaoctets (20 Mo).

Chapitre 3 – Structure de la proposition

La proposition doit présenter clairement les mérites et l'excellence du projet proposé. Les directives nécessaires pour préparer une proposition sont précisées dans le présent guide. L'établissement demandeur doit fournir des renseignements suffisants pour permettre aux évaluateurs d'étudier la proposition conformément aux critères établis (veuillez consulter la section « Critères d'évaluation ».)

La proposition compte quatre modules :

1. Description de projet : information sur le projet et la façon dont il répond aux objectifs et aux critères du concours.
2. Établissements partenaires : liste des établissements admissibles qui participent à la proposition et qui, en cas de contribution, recevront une portion du financement de la FCI.
3. Évaluateurs suggérés : suggestion d'au moins six évaluateurs potentiels de la proposition.
4. Renseignements financiers : précisions sur le budget.

Le formulaire en ligne indique le nombre maximal de caractères pouvant être saisis dans chacune des sections ainsi que le nombre de pages pouvant être téléchargées.

Description du projet

Ce module comprend les six sections suivantes :

Information sur le projet

Cette section comprend des renseignements de base comme le titre du projet, le nom de l'établissement administratif et les mots-clés.

Remarque : L'information sur cette page est remplie automatiquement à partir des renseignements fournis dans l'avis d'intention. L'établissement demandeur peut toutefois modifier l'information de la proposition.

Sommaire en langage clair

MAXIMUM DE 1500 CARACTÈRES

Résumez le projet proposé en langage simple en mettant l'accent sur le sujet de la recherche, la façon dont elle est menée et son importance. Soulignez les impacts et les retombées escomptés pour le Canada, au-delà des réalisations en matière de recherche ou de développement technologique. Les évaluateurs ne tiendront pas compte de ce sommaire dans le processus d'évaluation. Cependant, si le projet obtient du financement, il pourra être utilisé dans les produits de communication et sur le site Web de la FCI.

Sommaire du projet

MAXIMUM D'UNE PAGE

En vous servant de termes appropriés pour décrire votre projet à un comité d'évaluation multidisciplinaire, veuillez donner une description générale du projet d'infrastructure et des activités de recherche qu'il permettra. Ce sommaire doit expliquer de façon concise dans quelle mesure la proposition répond aux objectifs du concours qui seront évalués par un CEM.

- Excellence scientifique : La proposition est liée à un domaine où le Canada a des capacités de recherche importantes. Le projet d'infrastructure de données de recherche porte sur des

occasions ou des lacunes soulevées par la communauté de chercheurs et permettra aux chefs de file émergents et établis de demeurer concurrentiels sur la scène internationale.

- Retombées et maintien de la pertinence : Une masse critique de scientifiques canadiens participe activement pendant toute la durée du projet. L'utilisation de l'infrastructure de recherche de données sera maximisée par une procédure d'accès optimale. Les activités de recherche rendues possibles pourraient mener à d'importantes retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé tangibles.
- Faisabilité: La portée du projet d'infrastructure de données de recherche est clairement définie. Les experts techniques possèdent l'expertise nécessaire pour concevoir, construire et mettre en service l'infrastructure d'ici trois ans. Le budget proposé, de même que la viabilité financière à long terme de l'infrastructure, est réaliste.

Experts scientifiques

Dresser la liste d'au plus dix membres de l'équipe scientifique¹, y compris le responsable du projet d'infrastructure de données de recherche. Cette liste peut comprendre des personnes d'organismes non admissibles au financement de la FCI. **Les membres de l'équipe scientifique doivent posséder un compte SGCF et avoir accepté de participer au projet avant que la proposition ne puisse être soumise à la FCI.** Ils pourront alors accéder à la proposition en mode 'lecture seule'. Les CV des experts scientifiques seront automatiquement joints à la proposition au moment de sa soumission à la FCI.

Remarque : L'information sur cette page est remplie automatiquement à partir des renseignements fournis dans l'avis d'intention. L'établissement demandeur peut toutefois modifier la liste des experts scientifiques dans la proposition. Nous vous demandons d'aviser sans tarder votre chargé de programmes de toute modification à la liste des membres de l'équipe scientifique afin de s'assurer qu'aucun membre des comités d'évaluation n'est en conflits d'intérêts.

Experts techniques

Dresser la liste des membres de l'équipe d'experts techniques² responsables du développement du projet d'infrastructure de données de recherche. Cette liste peut comprendre des personnes d'organismes non admissibles au financement de la FCI. Cette liste peut comprendre des personnes d'organismes non admissibles au financement de la FCI. Ces personnes n'ont pas besoin d'un compte SGCF. Toutefois, l'établissement demandeur devrait s'assurer qu'ils ont été avisés et qu'ils consentent à participer au projet.

Ne pas inclure les personnes déjà inscrites comme expert scientifique. Les CV de ces personnes ne seront pas joints à la proposition.

¹ Dès le début du projet, ces experts en la matière participeront à la définition questions de recherche et des critères relatifs aux données en fonction des lacunes et des occasions soulevées par la communauté de chercheurs élargie. Ils prodigueront des conseils pendant l'élaboration de l'infrastructure et font partie des utilisateurs ultimes de celle-ci. L'engagement des experts scientifiques tout au long du projet sera donc déterminant pour le succès du projet.

² Les experts techniques sont des développeurs de logiciels, des analystes d'affaires et des spécialistes de données qui participeront aux activités de développement régulières de l'infrastructure de données de recherche. Ils connaissent très bien les solutions techniques existantes et ne sont pas nécessairement des experts du domaine scientifique qui profitera de l'infrastructure de données de recherche.

Critères d'évaluation

MAXIMUM DE 23 PAGES

Téléchargez un document PDF indiquant comment la proposition répond aux objectifs et aux critères d'évaluation de ce concours. Assurez-vous de la conformité du document aux instructions relatives aux pièces jointes (chapitre 2). En outre, les établissements demandeurs doivent :

- répondre à chacun des critères dans l'ordre indiqué ci-dessous;
- commencer chacun des critères sur une nouvelle page.

Chaque critère d'évaluation sera évalué en fonction d'une norme. Chaque critère contient un certain nombre d'éléments à aborder dans la proposition. Ne pas répondre à tous les éléments affaiblira la proposition. Les comités d'experts devront mesurer le degré de conformité de la proposition à chacune de ces normes alors que les membres des comités d'évaluation multidisciplinaire évalueront le degré de conformité de la proposition à chacun des objectifs du concours. Dans les pages suivantes, chaque critère d'évaluation est décrit.

Recherche

Norme :

Une fois en service, l'infrastructure de données de recherche permettra de mener des activités opportunes, novatrices et à l'avant-garde à l'échelle mondiale

Afin d'aider les évaluateurs à évaluer cette norme, veuillez :

- Expliquez comment l'infrastructure de données de recherche améliorera l'organisation, l'accès ou l'utilisation des données de recherche. Décrivez comment vous avez identifié cette infrastructure et établi qu'elle est prioritaire. Qui d'autres de la communauté de recherche élargie ont participé à l'identification de cette infrastructure?
- Décrivez la recherche que la communauté pourra mener grâce à l'infrastructure de données de recherche. Démontrez comment cette recherche est novatrice, réalisable et d'avant-garde à l'échelle internationale.

Infrastructure de données de recherche

Norme

L'infrastructure est jugée nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche proposées, et le cas échéant, tirer parti des ressources de données internationales ou nationales existantes. La portée et les exigences du projet sont clairement définies et pourront être mises en service d'ici trois ans.

Afin d'aider les évaluateurs à évaluer cette norme, veuillez :

- Décrivez l'infrastructure de données de recherche proposée. Le cas échéant, expliquer comment elle tire parti des outils analytiques ou des normes et des méthodes de gestion des données existants nationaux ou internationaux.
- Expliquez comment la communauté pourra faire la recherche prévue lorsque l'infrastructure de données de recherche sera en service.
- Décrivez chaque article demandé. Justifiez pourquoi ils sont nécessaires pour développer l'infrastructure de données de recherche proposée. Indiquez le numéro de l'article pertinent du tableau Coûts des articles individuels. Si vous avez regroupé des articles, fournissez une ventilation des coûts et une justification de chaque article individuel. Si vous demandez des coûts de construction ou de rénovation, fournissez une description de l'espace, dont l'emplacement, la taille et la nature. Fournissez une ventilation des coûts détaillée, un échéancier et des plans d'étage dans un document séparé dans le module Renseignements financiers.
- Fournissez un échéancier clair sur la façon dont l'infrastructure de données de recherche sera développée.

Expertise scientifique

Norme

Les experts scientifiques sont des chefs de file établis ou émergents dans les domaines de recherche visés. Ils possèdent l'expertise nécessaire et s'appuient sur des collaborations pour guider le développement de l'infrastructure de données de recherche ou exploiter celle-ci.

Afin d'aider les évaluateurs à évaluer cette norme, veuillez :

- Présentez le rendement antérieur des utilisateurs principaux, y compris leurs contributions les plus importantes et des mesures de résultats appropriées.
- Soulignez comment chaque expert scientifique contribuera au développement de l'infrastructure de données de recherche proposée. Décrivez comment ils utiliseront l'infrastructure de données de recherche après sa mise en service.
- Expliquez comment les experts scientifiques engageront la communauté de recherche élargie pendant le développement de l'infrastructure de données de recherche.

Expertise technique

Norme

Les experts techniques possèdent l'expertise technique pour concevoir et bâtir efficacement l'infrastructure de données de recherche.

Afin d'aider les évaluateurs à évaluer cette norme, veuillez :

- Décrivez les contributions de chaque expert technique relativement au développement d'infrastructure de données de recherche. Par exemple, adaptation ou développement d'une infrastructure de données de recherche, méthodes de calcul informatique et algorithmes de résolution de problèmes, développement de bases de données en appui à la recherche.
- Soulignez comme chaque expert technique contribuera au développement de l'infrastructure de données de recherche proposée.

Pérennité et maintien de la pertinence

Norme

Un plan à long terme de gestion des données convaincant est en place pour garantir l'utilité de l'infrastructure. La proposition comprend aussi un plan à long terme crédible sur la viabilité financière de l'infrastructure.

Afin d'aider les évaluateurs à évaluer cette norme, veuillez :

- Décrivez comment vous ferez en sorte que l'infrastructure de données de recherche demeure pertinente et utile. Incluez les plans de gestion des données à long terme.
- Décrivez vos plans de gestion et financier à long terme de l'infrastructure de données de recherche. Comment assurerez-vous sa pérennité?

Retombées pour les Canadiens

Norme

Les activités de recherche rendues possibles par l'infrastructure pourraient mener à d'importantes retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé tangibles. L'utilisation de l'infrastructure sera maximisée par l'adoption de pratiques exemplaires sur l'accessibilité, l'interopérabilité et la généralisabilité.

Afin d'aider les évaluateurs à évaluer cette norme, veuillez :

- Décrivez comment les chercheurs accéderont à l'infrastructure de données de recherche après sa mise en service. Comment maximiserez-vous son utilisation? Le cas échéant, expliquez comment vous utiliserez l'infrastructure de données de recherche pour tirer parti de ressources de données nationales ou internationales. Comment ces autres ressources de données rendent-elles l'infrastructure de données de recherche proposée plus utile?
- Décrivez les retombées socioéconomiques potentielles de la recherche rendue possible par l'infrastructure de données de recherche. Cela pourrait inclure la formation de personnel hautement qualifié.

Établissements partenaires

Veillez énumérer les établissements admissibles au financement de la FCI qui participent à ce projet. Aux fins de ce concours, un établissement partenaire reçoit le financement de la FCI ou une partie de l'infrastructure. N'inscrivez pas l'établissement administratif qui apparaît dans la section « Information sur le projet ».

Veillez indiquer le nom des établissements partenaires avant de remplir le module Renseignements financiers. L'information sur le choix de l'emplacement de l'infrastructure qui se trouve dans la section « Cout des articles individuels » du module Renseignements financiers sera remplie à partir de cette liste. N'inscrivez pas l'établissement administratif qui apparaît dans la section « Information sur le projet ».

Remarque : L'information sur cette page est remplie automatiquement à partir des renseignements fournis dans l'avis d'intention. En cas de changements aux établissements partenaires, veuillez informer votre chargé de programmes dès que possible afin qu'aucun membre d'un comité d'évaluation ne soit en conflits d'intérêts avec la proposition.

Évaluateurs suggérés

La liste des évaluateurs suggérés est remplie automatiquement à partir de l'avis d'intention. Il est possible de proposer d'autres évaluateurs bien qualifiés pour évaluer la proposition. Consultez la section « Évaluateurs suggérés » du chapitre 3 pour en savoir plus sur les lignes directrices en matière de conflits d'intérêts. La FCI se réserve le droit d'utiliser ou non les suggestions.

Remarque : L'information sur cette page est remplie automatiquement à partir des renseignements indiqués dans l'avis d'intention. L'établissement demandeur peut toutefois modifier les évaluateurs suggérés dans la proposition. En cas de changements aux évaluateurs suggérés, veuillez informer votre chargé de programmes dès que possible afin qu'aucun membre d'un comité d'évaluation ne soit en conflits d'intérêts.

Renseignements financiers

Le module Renseignements financiers comprend les sections suivantes :

- Coûts des articles individuels
- Plans de construction ou de rénovation (si nécessaire)
- Contributions des partenaires admissibles
- Utilisation de l'infrastructure
- Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance
- Aperçu du financement du projet d'infrastructure (lecture seule)

Les tableaux de la section « Aperçu du financement du projet d'infrastructure » sont automatiquement remplis à partir de l'information provenant des autres sections du module Renseignements financiers. Veuillez noter que le montant demandé à la FCI correspond à la différence entre le total des contributions des partenaires admissibles et le total des coûts admissibles.

Couts des articles individuels

La FCI recommande aux établissements demandeurs de regrouper les articles connexes en groupes fonctionnels. Toutefois, chacun des articles d'un groupe doit être justifié en détail sous le critère « Infrastructure de données de recherche » de la section « Critères d'évaluation ». Le [Guide des politiques et programmes](#) de la FCI spécifie les couts admissibles des projets d'infrastructure.

Veuillez indiquer uniquement les couts admissibles d'acquisition et de développement de l'infrastructure. Inscrivez le cout total de chaque article. Conservez les pièces justificatives (listes de prix, soumissions) pour les fournir à la FCI sur demande.

Remarque : Dans le cas où l'infrastructure servirait à des fins autres qu'à la recherche, inscrivez uniquement les couts au prorata de la recherche ou du développement technologique. Le total des couts admissibles doit comprendre les taxes (moins les crédits remboursables) et les frais de transport et d'installation. Toutefois, les taxes ne doivent pas être calculées sur les contributions en nature.

Dans la préparation des prévisions budgétaires, les établissements demandeurs doivent suivre leurs propres politiques et procédures. La FCI s'attend à ce que les couts indiqués dans le budget doivent constituer des estimations fiables de la juste valeur marchande des articles. Veuillez consulter le Guide des politiques et des programmes de la FCI pour en savoir plus sur l'évaluation des contributions en nature.

Plans de construction ou de rénovation (si nécessaire)

Téléchargez un document PDF contenant l'information suivante :

- Description complète des locaux, y compris les aires communes (p. ex. les couloirs, les toilettes). La description doit inclure l'emplacement des locaux, leur superficie respective et le type de local (p. ex. laboratoire humide ou sec, bureau, serre) du nouvel espace;
- la ventilation des couts de construction ou de rénovation, par type de cout (couts directs, frais accessoires, provisions pour imprévus);
- un échéancier indiquant les dates clés des différentes étapes de travaux de rénovation ou de construction proposés;
- les plans d'étage des locaux proposés précisant l'emplacement de l'infrastructure et l'échelle des plans, lorsque les travaux portent sur plusieurs locaux. Les plans doivent être lisibles lorsqu'ils sont imprimés en noir et blanc sur une page de 21 cm X 27 cm (8,5 po x 11 po).

Remarque : Ce PDF n'est pas compris dans le nombre maximal de pages de la section « Critères d'évaluation » de la proposition.

Contributions des partenaires admissibles

Fournissez les détails des contributions des partenaires admissibles. N'indiquez pas les montants demandés à la FCI. Pour chaque partenaire admissible, indiquez le nom et le type de partenaire ainsi que la ventilation de sa contribution (en espèces et en nature). L'établissement demandeur est invité à regrouper toutes les contributions en nature prévues de la part des fournisseurs sur une seule ligne. Si des contributions des partenaires sont prévues, sans encore être garanties, expliquer comment l'établissement prévoit garantir ce financement.

Utilisation de l'infrastructure

Cette section du module Renseignements financiers présente l'utilisation de l'infrastructure demandée à des fins admissibles ou non au financement de la FCI et le partage des coûts au prorata, s'il y a lieu.

Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance

Cette page du module Description du projet présente les coûts annuels et les sources de financement pour assurer l'exploitation et la maintenance efficaces de l'infrastructure pendant les cinq premières années suivant sa mise en service.

Si la durée de vie utile de l'infrastructure de recherche est plus longue ou plus courte que cinq ans, la section « Critères d'évaluation » doit comprendre des renseignements complémentaires relatifs aux besoins d'exploitation et de maintenance de ces articles pendant leur durée de vie utile. N'indiquez pas les coûts associés aux activités de recherche ou de développement technologique. Si le Fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI fait partie des sources de financement, indiquez ce montant dans la catégorie « Contribution de l'établissement ».

Chapitre 4 – Processus de soumission

Soumission d'une proposition

Les propositions doivent être soumises dans le Système de gestion des contributions de la FCI. Veuillez noter que la FCI n'exige pas de recevoir une copie papier de la proposition; toutefois, la FCI doit recevoir la liste de toutes les propositions pour lesquelles l'établissement est demandeur ou collaborateur. La lettre de présentation (lettre type à l'annexe 1) doit être signée par le recteur, le directeur général ou le signataire autorisé (conformément à la Déclaration d'adhésion). La lettre de présentation et la liste des propositions doivent être envoyées à la FCI à cyber@innovation.ca **d'ici le 13 octobre 2017**.

Collaboration avec les provinces

La FCI distribuera la liste des propositions aux provinces et aux territoires pour les aider dans leur planification. La FCI encourage d'ailleurs les établissements à travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires puisqu'ils sont des partenaires clés, et ce, dès les premières étapes de la planification et de l'élaboration des projets.

Annexe 1 – Lettre type – Lettre de présentation

13 octobre 2017

Mohamad Nasser-Eddine
Directeur, Programmes
Fondation canadienne pour l'innovation
230, rue Queen, pièce 450
Ottawa (Ontario) K1P 5E4

Objet : Soumission des propositions à l'Initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi de la
Fondation canadienne pour l'innovation

Monsieur Nasser-Eddine,

En réponse à l'invitation à soumettre des propositions à l'initiative sur la cyberinfrastructure – premier
défi, j'ai le plaisir de soumettre les propositions indiquées dans le document ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Recteur / Directeur général (ou signataire autorisé)

Signature

Établissement

Nom de l'établissement : _____

Tableau 1 : Liste des projets soumis par l'établissement

Numéro du projet	Responsable du projet (nom de famille, prénom)	Titre du projet	Coût total du projet (\$)	Montant demandé à la FCI (\$)	Établissement(s) partenaire(s) (séparer le nom des établissements par une virgule, le cas échéant)

Tableau 2 : Liste des projets auxquels l'établissement collabore

Numéro du projet	Établissement demandeur	Responsable du projet (nom de famille, prénom)	Titre du projet	Coût total du projet (\$)	Montant demandé à la FCI (\$)

